

Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 23 janvier 2019

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télééc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019
Sujet du taux de pertes de transport
Votre dossier : R-4058-2018
Notre dossier : R055967 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), en suivi à des propos tenus à l'audience, décrit les prochaines étapes ainsi qu'un échéancier quant aux travaux à venir¹ sur le sujet du taux de pertes de transport en lien avec le dossier en objet.

Ainsi, le Transporteur précise ce qui suit :

Validation finale du taux de pertes de l'année 2018

Comme mentionné lors de l'audience², le Transporteur doit réaliser une validation finale du calcul du taux de pertes de l'année 2018 en appliquant la méthode développée dans le cadre de la revalidation des années antérieures.

Ces travaux sont en cours et se termineront dans quelques semaines.

Évaluation du processus de calcul du taux de pertes

Comme mentionné par le Transporteur³, l'objectif de cette démarche est de parcourir, avec l'aide de ressources spécialisées en contrôle, chacune des étapes du calcul du taux de pertes, de cartographier les processus, d'évaluer les outils utilisés et d'identifier les moyens de contrôle requis. Selon le cas, des améliorations au processus pourraient être implantées.

Le Transporteur présentera un suivi lors de sa prochaine demande tarifaire.

¹ NS, le 15 janvier 2019, volume 7, page 26, lignes 12 à 20.

² NS, le 14 janvier 2019, volume 6, pages 124-125.

³ Séance de travail du 11 juillet 2018, *Présentation de l'évolution du taux de pertes de transport*, pages 6-7 et 9 ; HQT-10, Document 3, pages 7-8 ; NS du 14 janvier 2019, volume 6, page 129.

Méthode de simulation réseau (IREQ)

Tel que mentionné en audience⁴, le Transporteur précise les travaux qui seront réalisés en collaboration avec l'IREQ :

- développement d'une méthode parallèle basée sur l'estimateur d'états et l'écoulement de puissance ;
- rédaction d'un rapport sur les recommandations d'évolution ainsi que la méthode parallèle d'évaluation du taux de pertes.

Le Transporteur présentera un suivi lors de sa prochaine demande tarifaire.

Méthode de vérification (IREQ)

De plus, suite aux diverses représentations entendues lors de l'audience portant sur le sujet du taux de pertes de transport, le Transporteur a rencontré des spécialistes de l'équipe *Science des données & calculs haute performance* de l'IREQ afin d'explorer la pertinence et l'efficacité d'une potentielle méthode pour la vérification du calcul du taux de pertes. Un retour quant à cette évaluation sera fait à la Régie lors de la prochaine demande tarifaire du Transporteur.

Échéancier

Travaux	Échéances
Validation finale du taux de pertes de l'année 2018	Mars 2019
Mandat à des ressources spécialisées en contrôle	Juillet 2019
Mandat IREQ	Juillet 2019
- Méthode de simulation réseau	Juin 2019
- Méthode de vérification	Juillet 2019

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

⁴ NS du 14 janvier 2019, volume 6, page 129.